



Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, tenue le 21 janvier 2008, à 20 h 9, au centre communautaire, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly.

## 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

### 2008-01 ADOPTION DE L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 20 h 9.

Sont présents : Michel Cauchon, maire  
Robert A. Boucher, conseiller  
Diane Beaulieu Désy, conseillère  
Johanne Guimond, conseillère  
Paul Yvon Dumais, conseiller  
Rémi Bélanger, conseiller

Deux personnes sont présentes à l'assemblée.

Proposé par M. Rémi Bélanger, conseiller,  
appuyé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,

il est résolu que l'assemblée régulière soit ouverte sous la présidence de M. Michel Cauchon, maire.

Adopté à l'unanimité.

## ORDRE DU JOUR

### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

### 2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du 4 février 2008
- 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 décembre 2007
- 2.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 17 décembre 2007

### 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3.1 Comptes à payer
- 3.2 Démission de Mme Guylaine Dumont, conseillère
- 3.3 Rémunération du personnel électoral
- 3.4 Procédure pour événements spéciaux touchant les membres du personnel et du conseil municipal
- 3.5 Créances municipales
- 3.6 Premiers répondants
- 3.7 Avis de motion (Maison des aînés)
- 3.8 Avis de motion (Maison des aînés)
- 3.9 Micro-crédit Lotbinière

### 4. URBANISME

- 4.1 Application de la résolution 2007-45
- 4.2 Demande d'autorisation à la CPTAQ (Levaco)
- 4.3 Avis de motion (déplacement d'un bâtiment d'intérêt patrimonial)
- 4.4 Avis de motion (dérogations mineures)

### 5. QUESTIONS DIVERSES

- 5.1 Schéma de couverture des risques sécurité incendie
- 5.2 Motion de remerciements

### 6. PÉRIODE DE QUESTIONS

### 7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

\* \* \* \* \*





## **2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX**

### **2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance du 21 janvier 2008**

#### **2008-02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 21 JANVIER 2008**

Proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,  
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour du 21 janvier 2008.

Adopté à l'unanimité.

### **2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 décembre 2007**

#### **2008-03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 DÉCEMBRE 2007**

L'assemblée prévue le 3 décembre 2007 a été reportée au lendemain pour cause de tempête de neige.

Proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,  
appuyé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal adopte le procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 décembre 2007.

Adopté à l'unanimité.

### **2.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 17 décembre 2007**

#### **2008-04 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 DÉCEMBRE 2007**

Proposé par M. Robert A. Boucher, conseiller,  
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal adopte le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 17 décembre 2007.

Adopté à l'unanimité.

## **3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **3.1 Comptes à payer**

#### **2008-05 ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

Proposé par M. Rémi Bélanger, conseiller  
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal autorise le paiement des dépenses, dont les chèques portent les numéros 10 071 à 10 153 inclusivement pour un montant total 88 452,17 \$, et les salaires et charges sociales qui totalisent la somme de 53 795,71 \$.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles.

Adopté à l'unanimité.





### 3.2 Démission de Mme Guylaine Dumont, conseillère

La lettre de démission de Mme Guylaine Dumont, conseillère au poste n° 4, est déposée au conseil.

### 3.3 Rémunération du personnel électoral

#### 2008-06 RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

ATTENDU QUE la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (L.E.R.M.) et le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux;

ATTENDU QUE le conseil peut définir le salaire des officiers d'élection (art. 555);

pour ces motifs,

proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,  
appuyé par M. Robert A. Boucher, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal décrète les salaires suivants pour l'année 2008. Pour les années subséquentes, les salaires seront indexés suivant le tableau « Indice des prix à la consommation » au 30 septembre de chaque année.

#### SALAIRE DU PERSONNEL ÉLECTORAL

##### Président d'élection

Jour du scrutin	390 \$
Vote par anticipation	260 \$
Confection et révision de la liste	0,45 \$/électeur
Révision de la liste	0,27 \$/électeur
Secrétaire d'élection	¾ du président
Réviseur	12 \$/heure
Secrétaire	11 \$/heure
Agent réviseur	10 \$/heure

##### Vote par anticipation

<b>Scrutateur</b>	95 \$
Dépouillement	30 \$
<b>Secrétaire du bureau de vote</b>	80 \$
Dépouillement	30 \$

##### Table de vérification

Président (vote par anticipation)	95 \$
Président (jour du scrutin)	120 \$
Membre de la table (vote par anticipation)	80 \$
Membre de la table (jour du scrutin)	100 \$

##### Jour du scrutin

Scrutateur	150 \$
Secrétaire du bureau de vote	125 \$

##### Primo

Vote par anticipation	85 \$
Jour du scrutin	105 \$

Adopté à l'unanimité.





**3.4 Procédure pour événements spéciaux touchant les membres du personnel ou du conseil municipal**

**2008-07 PROCÉDURE POUR ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX TOUCHANT LES MEMBRES DU PERSONNEL OU DU CONSEIL MUNICIPAL**

ATTENDU QUE le conseil municipal veut définir une procédure lors d'événements spéciaux touchant les membres du personnel ou du conseil municipal;

pour ces motifs,

proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,  
appuyé par M. Robert A. Boucher, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal autorise la directrice générale ou, en son absence, le directeur général adjoint à mettre en place la procédure suivante lors d'événements spéciaux.

**Anniversaire d'un membre du personnel ou du conseil**

Lors de cette occasion, une carte d'anniversaire sera remise.

**Mariage, naissance ou adoption d'un enfant**

Lors de cette occasion, le membre du personnel ou du conseil recevra une carte de souhait et un cadeau d'une valeur de 50 \$.

**Hospitalisation ou convalescence**

Lors d'une hospitalisation ou d'une convalescence (deux semaines et plus), le membre du personnel ou du conseil recevra une carte de prompt rétablissement accompagnée d'un cadeau d'une valeur de 50 \$ (fleurs, panier de fruits, plante, etc.).

**Départ**

Lors du départ d'un membre du personnel, un cadeau sera remis selon les conditions suivantes :

1 à 3 ans de service	50 \$
3 ans et plus de service	75 \$

Lors du départ d'un membre :

- 1- du comité consultatif d'urbanisme
- 2- des pompiers volontaires
- 3- du conseil municipal

2 ans et plus de service	25 \$
--------------------------	-------

**Décès**

Lors du décès d'un membre du personnel ou du conseil ainsi que lors du décès de leur conjoint, conjointe, enfants, père, mère, sœur, frère, beau-père, belle-mère :

une marque de sympathie sera témoignée par une gerbe de fleurs, un don ou une offrande de messe, jusqu'à un montant de 75 \$.

Lors du décès d'un membre du comité consultatif d'urbanisme, des pompiers volontaires, ainsi que lors du décès de leur conjoint, conjointe, enfants, père et mère, une marque de sympathie sera témoignée par une gerbe de fleurs, un don ou une offrande de messe jusqu'à un montant de 50 \$.





De plus, une salle de rencontre au centre communautaire pour la réception après les funérailles sera proposée gratuitement à la famille.

### **Congé**

À l'occasion d'un décès dans la famille immédiate d'un membre du personnel, la Municipalité lui accorde des jours de congé sans perte de salaire. L'employé devra informer la directrice générale ou, le cas échéant, le directeur général adjoint de son absence.

### **Conjoint, enfant, enfant du conjoint :**

- 5 jours ouvrables lors du décès ou des funérailles.

### **Père, mère, frère, sœur :**

- 3 jours ouvrables lors du décès ou des funérailles.

### **Beau-père, belle-mère, beau-frère, belle-sœur, grands-parents, grands-parents du conjoint, petits-enfants, gendre ou bru :**

- 3 jours de calendrier entre la date du décès et celle des funérailles.

Un jour additionnel pour une distance de 160 km et plus du lieu de résidence de l'employé municipal.

Adopté à l'unanimité.

## **3.5 Créances municipales**

### **2008-08 CRÉANCES MUNICIPALES**

Proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,  
appuyé par M. Rémi Bélanger, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal impose pour l'année 2008 un taux d'intérêt de 12 % sur les taxes dues et exigibles constituant une créance de l'état.

Adopté à l'unanimité.

## **3.6 Premiers répondants**

### **2008-09 PREMIERS RÉPONDANTS**

CONSIDÉRANT QUE le service ambulancier qui dessert la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly est basé à plus de 25 kilomètres, soit à Saint-Flavien;

CONSIDÉRANT QUE le délai de réponse lors d'un appel au service ambulancier est très élevé, 28 % des appels ont une réponse dans un délai de 15 minutes, 50 % dans un délai de 20 minutes et 20 % dans un délai de plus de 25 minutes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly s'est dotée d'un service de premiers répondants afin de pallier à ces délais qui peuvent être néfastes pour la santé et la sécurité des citoyens et des citoyennes;

CONSIDÉRANT QUE notre service de premiers répondants répond en moyenne à 30 appels par année, tant pour des résidents de la Municipalité que pour des non résidents lors des accidents de la route;





- CONSIDÉRANT l'efficacité de notre service qui répond aux appels à 69 % dans un délai de 10 minutes et 96 % dans un délai de 15 minutes;
- CONSIDÉRANT QU' en l'absence d'un service ambulancier à proximité, il est primordial de maintenir un tel soutien qu'est notre service des premiers répondants;
- CONSIDÉRANT QUE le maintien d'un tel service demande des efforts financiers de plus en plus importants pour la Municipalité et que la Municipalité ne reçoit aucune aide pour réaliser ce mandat;
- CONSIDÉRANT QU' en milieu rural il demeure plus avantageux d'aider financièrement le service de premiers répondants que de financer un service ambulancier adéquat;

pour ces motifs,

proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,  
appuyé par M. Robert A. Boucher, conseiller,

il est résolu que la Municipalité demande une compensation monétaire annuelle de 7 500 \$ représentant 50 % du coût. La résolution sera acheminée à M. Philippe Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec et avec copie conforme aux personnes suivantes :

- M. Pierre Carrier, Agence de la santé et des services sociaux, Chaudière-Appalaches;
- Mme Nathalie Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions;
- Mme Sylvie Roy, députée provinciale de Lotbinière.

Adopté à l'unanimité.

### **3.7 Avis de motion (Maison des aînés)**

AVIS DE MOTION est donné, avec dispense de lecture, par M. Robert A. Boucher, conseiller, qu'à une séance ultérieure, un règlement sera adopté par le conseil municipal visant la création d'un programme d'aide financière pour la Maison des aînés.

### **3.8 Avis de motion (Maison des aînés)**

AVIS DE MOTION est donné, avec dispense de lecture, par M. Rémi Bélanger, conseiller, qu'à une séance ultérieure, un règlement d'emprunt sera adopté par le conseil municipal visant une aide financière pour la Maison des aînés.

### **3.9 Micro-crédit Lotbinière**

#### **2008-10 MICRO-CRÉDIT LOTBINIÈRE**

- ATTENDU QUE la mission fondamentale de l'organisation consiste à promouvoir le développement du potentiel économique et humain pour la collectivité de Lotbinière;
- ATTENDU QUE l'organisation donnera un accès au crédit et à de l'accompagnement de proximité pour la création d'emploi auprès de personnes à faible revenu n'ayant pas accès au financement conventionnel;

pour ces motifs,

proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,  
Appuyé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,





il est résolu que le conseil municipal accorde à Micro-crédit Lotbinière un montant de 100 \$ provenant du poste 02 11000 970 « subvention et dons ».

Adopté à l'unanimité.

#### 4. URBANISME

##### 4.1 Application de la résolution 2007-45

#### 2008-11 APPLICATION DE LA RÉSOLUTION 2007-45 « PROGRAMME D'AIDE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY À LA PLANTATION ET À L'ENTRETIEN DES VÉGÉTAUX POUR L'ANNÉE 2008 »

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly a adopté la résolution 2007-45;

ATTENDU QU' il y a lieu d'établir ici les modalités relatives à l'application de cette résolution;

ATTENDU les dispositions de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly considère important de favoriser l'embellissement des propriétés au moyen de plantation de végétaux;

ATTENDU les pouvoirs conférés par la *Loi sur les compétences municipales* en matière d'aide et de réhabilitation de l'environnement et de plantation de végétaux;

pour ces motifs,

proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,  
appuyé par M. Rémi Bélanger, conseiller,

il est résolu par le conseil municipal que la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly établisse, pour l'année 2008, un programme d'aide à la plantation et à l'entretien des végétaux, aux conditions suivantes :

- Le titre du programme est « *Programme d'aide de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly à la plantation et à l'entretien des végétaux pour l'année 2008* ».
- Le programme d'aide s'applique pour l'année 2008.
- L'aide que verse la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly par unité d'évaluation admissible est d'un montant de 500 \$.
- Une unité d'évaluation admissible est une unité d'évaluation à l'égard de laquelle un permis de construction a été délivré pour l'année 2008 pour la construction d'un bâtiment principal à des fins résidentielles.
- L'aide est versée par la Municipalité aux propriétaires apparaissant au rôle d'évaluation au plus tard 60 jours après la production d'un certificat de localisation établissant que la construction de l'habitation principale est réalisée.
- Le certificat de localisation doit être transmis au Service de l'urbanisme au plus tard le 31 décembre 2008.
- L'aide doit être utilisée par le propriétaire exclusivement et entièrement pour procéder à la plantation et à l'entretien de végétaux sur l'immeuble à l'égard duquel il a produit le certificat de localisation.





- Les sommes versées par la Municipalité doivent être utilisées aux fins mentionnées à l'article précédent, au plus tard le 31 octobre 2009.
- Il appartient au propriétaire de démontrer, au plus tard le 31 décembre 2009, au Service de l'urbanisme de la Municipalité, que les sommes qu'il a reçues ont été dépensées en conformité avec les dispositions du présent programme.

Adopté à l'unanimité.

#### 4.2 Demande d'autorisation à la CPTAQ (Levaco)

##### 2008-12 DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ (LEVACO)

**Avis de la Municipalité pour une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) visant la subdivision et l'aliénation d'une partie du lot 3 388 092 du cadastre du Québec correspondant à une superficie de 11 170,2 mètres carrés. Propriété de Levaco inc., 4479, route Marie-Victorin (Mandataire : M. Thomas Levasseur).**

ATTENDU QU' une demande d'autorisation à la CPTAQ a été reçue en bonne et due forme à la Municipalité le 8 janvier 2008;

ATTENDU QUE la présente demande d'autorisation à la CPTAQ vise le morcellement et l'aliénation d'une partie du lot 3 388 092 du cadastre du Québec correspondant à une superficie de 11 170,2 mètres carrés;

ATTENDU QUE le propriétaire souhaite aliéner une superficie de 11 170,2 mètres carrés et conserver par le fait même, le reste de la terre, soit une superficie de 27,49 hectares;

ATTENDU QU' une habitation unifamiliale isolée est existante sur le terrain visée par la présente demande d'autorisation à la CPTAQ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit donner un avis relativement à cette demande d'autorisation à la CPTAQ;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 58.2 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, le présent avis que transmet la Municipalité à la CPTAQ est motivé en tenant compte des critères établis à l'article 62 de la L.P.T.A.A.;

ATTENDU QUE la demande d'autorisation à la CPTAQ est conforme au Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité;

pour ces motifs,

proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,  
appuyé par M. Robert A. Boucher, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal émette un avis favorable à la présente demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec visant la subdivision et l'aliénation d'une partie du lot 3 388 092 du cadastre du Québec correspondant à une superficie de 11 170,2 mètres carrés. Propriété de Levaco inc., 4479, route Marie-Victorin (mandataire : M. Thomas Levasseur).

Adopté à l'unanimité.

#### 4.3 Avis de motion (déplacement d'un bâtiment d'intérêt patrimonial)

Reporté.







#### 4.4 Avis de motion (dérogations mineures)

AVIS DE MOTION est donné, avec dispense de lecture, par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère, qu'à une séance ultérieure, un règlement sera adopté par le conseil municipal visant à modifier l'article 5 du Règlement 97-370 de la Municipalité sur les dérogations mineures, concernant les dispositions du règlement de zonage pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure.

### 5. QUESTIONS DIVERSES

#### 5.1 Schéma de couverture des risques en sécurité incendie

#### 2008-13 SCHÉMA DE COUVERTURE DES RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a entrepris les démarches pour se doter d'un schéma de couverture des risques incendie conformément à la Loi sur la sécurité incendie;

ATTENDU QUE la Loi 112 sur la sécurité incendie oblige les municipalités locales et les MRC à réévaluer leur méthode d'intervention en favorisant la compatibilité de leurs services de sécurité incendie notamment en matière de prévention des incendies;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière entreprend sous peu l'élaboration des plans de mise en œuvre faisant partie intégrante du schéma de couverture de risques incendie;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC de Lotbinière est en accord avec les recommandations concernant le rôle du préventionniste régional tel qu'indiqué dans les tableaux suivants :

#### Actions sous la responsabilité du préventionniste régional et incluses dans la quote-part

Actions prévues dans l'entente et prises en charge par la MRC			
Élaboration de programme		Autres actions	
1	Analyse des incidents	16	Rapport statistique annuel d'analyse des incidents
2	Rapport d'activités	17	Rencontre de regroupement d'achats
3	Visite résidentielle	18	Mise à jour de la réglementation
4	Inspection de bâtiment de risque élevé et très élevé	19	Règlement de création de service incendie
5	Entraînement des pompiers	20	Formation aux pompiers pour les visites de bâtiments
6	Entretien, vérification et signalisation des poteaux incendie	21	Modèle de plan d'intervention
7	Entretien et vérification des véhicules	22	Calendrier de formation
8	Inspection de bâtiments agricoles	23	Évaluation des ententes intermunicipales
9	Sensibilisation du public	24	Analyse du système de communication d'urgence
10	Prévention propre aux bâtiments présentant des lacunes en intervention	25	Protocoles de déploiement automatique des ressources
11	Procédure de recrutement de pompier	26	Mode de coordination entre intervenant du même milieu
12	Procédure d'atteinte de force de frappe	27	Analyse de chaque point d'eau
13	Guide d'intervention	28	Recommandation de renouvellement de véhicule
14	Aménagement de points d'eau conformes	29	Collaboration lors des enquêtes
15	Entretien, vérification et signalisation des points d'eau		





**Inspections sous le principe de facturation : Utilisateur-Payeur**

Risque	Intervalle d'inspection (en année)	Responsable du programme	Inspecté par
Faible	5	Préventionniste	Pompiers
Moyen	4	Préventionniste	Pompiers
Élevé	4	Préventionniste	Préventionniste
Très élevé	3	Préventionniste	Préventionniste
Bâtiment agricole	4	Préventionniste	Pompiers/Cie assurance

Proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,  
appuyé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,

il est résolu par le conseil municipal d'adopter la résolution présente afin d'autoriser François Paquin TPI à élaborer les plans de mise en œuvre du schéma de couverture des risques incendie selon les éléments présentés à l'intérieur de cette résolution.

Adopté à l'unanimité.

**5.2 Motion de remerciements**

**2008-14 MOTION DE REMERCIEMENTS**

Les membres du conseil municipal désirent souligner le départ de Mme Guylaine Dumont comme conseillère de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly.

Le conseil municipal tient à remercier Mme Guylaine Dumont pour sa contribution, sa disponibilité et son intérêt apportés à la Municipalité.

Mme Dumont, merci pour votre bon travail et bonne chance dans vos futurs projets.

Proposé par M. Robert A. Boucher, conseiller,  
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

Adopté à l'unanimité.

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2008-15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,  
appuyé par M. Rémi Bélanger, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal lève l'assemblée, il est 20 h 45.

Adopté à l'unanimité.

Michel Cauchon  
Maire

Diane Laroche  
Directrice générale





ANNEXE I

**COMPTES DÉJÀ PAYÉS**

La Great-West, compagnie d'assurance-vie - assurance collective (décembre 2007)	773,78 \$	10071
Pagenet - téléavertisseurs (service incendie)	285,96 \$	10072
Postes Canada - frais de poste (trait d'union)	131,48 \$	10073
Desjardins sécurité financière - REER (novembre 2007)	1 769,48 \$	10074
Le Carrefour de Tilly - réception (souper de Noël)	690,00 \$	10075
Ressources naturelles et Faune - avis de mutation	30,00 \$	10076
Telus Québec - mairie et centre communautaire	692,20 \$	10077
Hydro Québec - calvaire, puits, mairie, bureau de poste, dégrilleur, poste de pompage, éclairage public, station de pompage, pont, tennis, caserne, garage municipal, quai, réservoir, centre comm.	6 213,24 \$	10078-10079
Petite caisse - frais de poste	300,00 \$	10080
9008-0474 Québec inc. (station service - rang des Moulanges) - remboursement de taxes	669,56 \$	10081
9111-2409 Québec inc. (M. Normand) - remboursement de taxes	235,89 \$	10082
Aubin, Steve - remboursement de taxes	13,17 \$	10083
De Grâce, Denise - remboursement de taxes	145,04 \$	10084
Fondation du centre hospitalier rég. du Grand-Portage - don (décès beau-frère de Rémi Bélanger)	50,00 \$	10085
Bonneau, Alain - nom de domaine un an (internet)	113,95 \$	10086
Petite caisse - frais de poste	300,00 \$	10087
Telus mobilité - cellulaires	327,59 \$	10088
Services aux détaillants HSBC - essence (voirie et service incendie)	939,72 \$	10089
Desjardins sécurité financière - REER (décembre 2007)	1 753,64 \$	10090
Postes Canada - frais de poste (Trait d'union-express - calendriers Gaudreau - programmation hiver)	261,10 \$	10091
Visa Desjardins - achats (guide de planification, câble, corde de nylon..) - service incendie	182,10 \$	10092

**COMPTES DE DÉCEMBRE 2007**

**Accessoires à incendies de Québec :**

<i>Inspection visuelle, air packs rechargés, test hydrostatique (service incendie) - 132.18 \$</i>		
<i>Test hydrostatique-extincteurs rechargés, cascades rechargés, air packs - 725.58 \$</i>	857,76 \$	10093

**Acklands Grainger:**

<i>Détecteur à gaz - 1 147.35 \$</i>		
<i>Lampe de poche, piles - 198.87 \$</i>	1 346,22 \$	10094
Asselin, Isabelle et Caron, Steeve - remboursement dépôt de garantie	200,00 \$	10095
Auclair & Landry Québec inc. - réparation de la porte de la caserne	510,53 \$	10096
Bédard, Paul et Castonguay, Danielle - rés.: 2007-114 - programme d'aide à la plantation et à l'évaluation des végétaux	500,00 \$	10097
Bédard, Marc - remboursement dépôt de garantie	200,00 \$	10098
Bédard, Marc - rés.: 2007-114 - programme d'aide à la plantation et à l'évaluation des végétaux	500,00 \$	10099
Bernier, Louise - rés.: 2007-114 - programme d'aide à la plantation et à l'évaluation des végétaux	500,00 \$	10100
Excavation St-Antoine 1985 inc. - sable (abrasif)	997,06 \$	10101

**Biolab:**

<i>Analyse eau potable - 565.43 \$</i>		
<i>Analyse eau de ruisseau - rés.: 2007-165 - 3 256.22 \$</i>	3 821,65 \$	10102





**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ANTOINE-DE-TILLY**

**21 janvier 2008**

Brunet, Paul - comité consultatif d'urbanisme (réunion le 11 décembre 2007)	35,00 \$	10103
Camions Freightliner Québec inc. - entretien annuel camion (service incendie)	352,46 \$	10104
Canon Canada inc. - lecture de compteur et agraphes (photocopieur)	555,48 \$	10105
Asselin, Isabelle et Caron, Steeve - rés.: programme d'aide à la plantation et à l'évaluation des végétaux	500,00 \$	10106
Cauchon, Michel - frais de déplacement et représentation	427,22 \$	10107
Les commerçants de la chaudière inc. - frais de transport pour colis (service incendie)	31,21 \$	10108
Construction Maurice Bilodeau - remboursement de garantie (réf.: Louise Bernier)	200,00 \$	10109
Corporation des fleurons du Québec - inscription au dévoilement officiel de la 2e édition des Fleurons du Québec	39,88 \$	10110
Désy, Claude - comité consultatif d'urbanisme (réunion le 11 décembre 2007)	35,00 \$	10111
Document Express - papier et impression laser couleur (photos)	264,37 \$	10112
Ray-Car - enrobé bitumineux (bris aqueduc - Des Rivières)	158,61 \$	10113
Épicerie St-Antoine - frais de réunion et fournitures (mairie, service incendie)	95,67 \$	10114
Fournitures et Ameublement du Québec - Office standard 2007 - licence, office standard 2003- média CD français, Windows XP Pro, média CD français SP2 intégré	1 853,45 \$	10115
Groupe CCL - chèques laser	430,89 \$	10116
Futura - fenêtres, portes (caserne)	2 500,00 \$	10117
Gendreau, Andrée - comité consultatif d'urbanisme (réunion le 11 décembre 2007)	35,00 \$	10118
GENEQ iinc. - fioles pour colorimètre pour test chlore, chlorure, bouteille échantillon	200,05 \$	10119
Philippe Gosselin & associés ltée - huile à chauffage (mairie)	925,07 \$	10120
Gravel, Richard et Huot, Francine - remboursement dépôt de garantie	200,00 \$	10121
Hamel, Hélène - révision des textes, trait d'union	330,00 \$	10122
Gravel, Richard et Huot, Francine - rés.: 2007-114 - programme d'aide à la plantation et à l'évaluation des végétaux	500,00 \$	10123
Laroche, Diane - frais de déplacement (MRC de Lotbinière)	12,58 \$	10124
Lemay, Régis - comité consultatif d'urbanisme (réunion le 11 décembre 2007)	35,00 \$	10125
BuroPlus St-Ex - sceau, acétate, encre	65,85 \$	10126
Martin & Levesque inc. - uniformes (pantalons-cargo, chemises, t-shirt...) service incendie	851,56 \$	10127
Mécanique Marcel - réparation camion (service incendie)	407,30 \$	10128
<b>M.R.C. de Lotbinière :</b>		
<i>Frais cours d'eau 2007 - 2 395.72 \$</i>		
<i>Service d'ingénierie 2007 (construction fossé-Terre-Rouge) - 702 \$</i>	3 097,72 \$	10129
Novicom - radio portatif (crédit-bail)	553,80 \$	10130
Poly-Énergie inc. - honoraires de gestion et entretien réseau d'éclairage public	357,03 \$	10131
Morency, société d'avocats - honoraires professionnels (réf.: Entreprises D.I.M.E.)	2 238,84 \$	10132
Quincaillerie Maurice Hamel inc. - grattoir, ruban tapis, pinceau, corrostop, lumière, alcool de bois, crochets, ampoules, attache câble, scellant, brosse, lavabo, tuile plafond, lentille, chlore, chalumeau	773,09 \$	10133
Gaudreau Environnement inc. - collecte de déchets, récupération, encombrants...	6 757,04 \$	10134
Robert Huot soudure et réparation - support pour sécurité (signalisation)	192,01 \$	10135
Stelem - détecteur de métal (voirie)	1 025,55 \$	10136
Télé-Alarme Plus - inspection du système d'alarme incendie (centre communautaire)	209,39 \$	10137
Vitalaire - oxygène médical	85,59 \$	10138
Wolseley - pièce plomberie (entretien système)	615,33 \$	10139



**Mission: développer et conserver!**



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

21 janvier 2008

Les Services Frimas inc. - maintenance décembre 2007 (centre communautaire)	139,59 \$	10140
La Great West compagnie d'assurance-vie - assurance collective (janvier 2008)	773,78 \$	10141
Bergeron, Jean - entretien bureau de poste (janvier 2008)	185,00 \$	10142
Bernier, Gilles - entretien centre communautaire (janvier 2008)	541,80 \$	10143
Excavation St-Antoine 1985 inc. - rés.: 2006-139 - contrat déneigement (chemins) - janvier 2008	16 819,02 \$	10144
Constantin, Stéphane - frais de déplacement (janvier 2008)	56,00 \$	10145
<b>Excavation Marcel Fréchette inc.:</b>		
<i>Rés.: 2006-186 - contrat de déneigement (rue et stationnement) - janvier 2007 - 10 563.17 \$</i>		
<i>Rés.: 2007-143 - Contrat de déneigement et sablage de la Pointe-aubin (acompte) - 677.25 \$</i>		
	11 240,42 \$	10146
Jobin, Philippe - frais de déplacement (janvier 2008)	50,00 \$	10147
Lafleur, Pierre-Yves - entretien de site internet - publicité (janvier 2008)	100,00 \$	10148
Lafleur, Denise - entretien bibliothèque et mairie (janvier 2008)	445,50 \$	10149
Laroche, Diane - frais de déplacement (janvier 2008)	56,00 \$	10150
Léopold Delisle inc. - rés.: 2207-142 - contrat de déneigement (chemin Terre-rouge) - janvier 2008	1 173,90 \$	10151
MRC de Lotbinière - quote-part (enfouissement sanitaire)	4 513,00 \$	10152
Simon, Martin - entretien caserne (janvier 2008)	100,00 \$	10153

**88 452,17 \$**

**Salaires et contribution de l'employeur:**

Période du 28 octobre au 24 novembre 2007 ( <i>administration</i> )	20 486,38 \$
Période du 25 novembre au 22 décembre 2007 ( <i>administration</i> )	19 886,38 \$
Période du 1er au 30 novembre 2007 ( <i>élus et service incendie</i> )	5 343,71 \$
Période du 1er au 31 décembre 2007 ( <i>élus et service incendie</i> )	8 079,24 \$

**53 795,71 \$**

**REVENUS:**

*MRC de Lotbinière:*

*Cumulatif des amendes perçues à la cour municipale - 121 \$*

*Frais de représentation au congrès - 251.23 \$*

**372,23 \$**

